

COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

Nombre de membres afférents au C.C.A.S. : 17
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 procurations
Date de la convocation : 30-05-2023

Séance du 07 JUIN 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le sept du mois de Juin à 18 heures et 30 minutes, le C.C.A.S., régulièrement convoqué, s'est réuni, Salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GUISLAIN, Vice-Présidence

- 11 Présents : N. GUISLAIN – C. LEFEBVRE – P. PACCOU – D. DUMONT – S. VAN EECKE – C. DELEPLACE - C. KNOBLOCH – B. BULOT – A. DEBLEECKERE – C. DAVID - A. HOLLANDRE
3 Absents ayant donné pouvoir Y. HUTCHINSON à D. DUMONT – F. BOULANGER à N. GUISLAIN - P. CAREY à C. LEFEBVRE
1 Absents excusés: V. DEVLEESSCHAUWER

Secrétaire de séance ; C. DELEPLACE

2023-08 : Fixation des tarifs pour les activités dans le cadre de la semaine bleue 2023

Différentes activités sont proposées dans le cadre de la semaine bleue, ces activités se dérouleront du lundi 2 octobre au vendredi 6 octobre 2023.

Cette année, il sera demandé une participation pour les Prêmesquois âgés de plus de 65 ans pour les animations nécessitant une réservation comme la balade en péniche et le repas.

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir participer et aussi de créer du lien social, il est proposé d'accepter les extérieurs et les moins de 65 ans contre participation et avec priorité aux prêmesquois de plus de 65 ans en cas de places limitées.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités de la semaine bleue comme suit :

Personnes prêmesquoises âgées de plus de 65 ans :

- Participation de 5 € pour le repas et animation prévu à la Salle Saint Laurent le mardi 03 octobre
- Participation de 5 € pour la balade en péniche avec goûter prévu le vendredi 06 octobre

Personnes extérieures à la commune quelque-soit l'âge :

- participation de 35 € pour le repas du mardi
- participation de 35 € pour la sortie péniche du vendredi
- participation de 20 € pour les activités de la semaine sans la sortie péniche et repas, soit pour la balade et jeux, le loto et le macumba
- Ou un total de 90.00 € pour toutes les activités

Personnes de la commune de moins de 65 ans :

- participation de 30 € pour le repas du mardi
- participation de 30 € pour la sortie péniche du vendredi
- participation de 15 € pour les activités de la semaine sans la sortie péniche et repas, soit pour la balade et jeux, le loto et le macumba
- Ou un total de 75.00 € pour toutes les activités

En cas de non-participation sans avertissement préalable (sauf cas de force majeure), à une activité qui a un coût pour le CCAS, les frais engagés seront facturés à la personne absente.

Les recettes seront encaissées par le biais de la régie « Festivités des aînés » du CCAS.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, accepte de fixer les tarifs ci-dessus proposés pour la participation aux activités proposées par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, dit qu'en cas de non-participation sans avertissement préalable (sauf cas de force majeure), à une activité qui a un coût pour le CCAS, les frais engagés seront facturés à la personne absente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

Pour extrait conforme
Le Président,
Yvan HUTCHINSON

La secrétaire de séance
Cathy DELEPLACE

